

## EINVILLE au JARD

54370

Pour envoyer un mail :

mairie.einville-au-jard@wanadoo.fr



### INFORMATIONS MUNICIPALES N° 47

*Convoqué le 28 février 2019, le Conseil Municipal s'est réuni le 7 mars 2019, sous la présidence de M. Marc VILLEMAN, Maire*

**PRESENTS** : MM/Mmes Véronique ADMANT, Patricia BARBIER, Isabelle GENIN, Gérard HOUOT, Jacques LAVOIL, Colette LANGKUST, Bruno LEHMANN, Philippe LEONARD, Fabrice YONGBLOUTT.

**EXCUSES** : Sylvie ADANT-VIOLART, Christian BRICOT (pouvoir Jacques LAVOIL), Cédric MASSON (pouvoir Colette LANGKUST), Brigitte THIRIET (pouvoir à Patricia BARBIER).

Madame Patricia BARBIER a été nommée secrétaire de séance.

- **Compte-rendu du conseil municipal du 17 janvier 2019**

Lecture a été faite du compte-rendu du dernier conseil municipal qui a fait l'objet d'une remarque concernant le montant de la facture envoyée à la CCS pour sa participation aux dépenses du service assainissement pour l'année 2018.

- **Compte rendu commission « Travaux » du 5 mars 2019**

La commission propose des avenants aux travaux de rénovation du 2 rue des Brasseries. Un état des travaux à entreprendre pour 2019 est détaillé : mur de l'école, porche de l'église, route de Remonville, aménagement parking autour de l'église, entretien des chemins forestiers, éclairage public, haut de la rue A. Briand, rue du Pont...

- **Avenant lot 01 au marché 2 rue des Brasseries**

Dans le cadre de la rénovation du 2 rue des Brasseries, vu la nécessité des travaux suivants (carottages supplémentaires entre RDC et sous-sol, carottages supplémentaires entre extérieur et sous-sol, ouverture à RDC dans la paroi au fond de l'entrée et enduit monocouche sur le local de rangement extérieur), le conseil accepte à la majorité (12 pour – 1 abstention), de conclure l'avenant d'augmentation avec l'entreprise ADAMI pour un montant de 3 027 € HT.

- **Lot 06 métallerie – 2 rue des Brasseries**

Le maître d'œuvre, Monsieur Michel CAMPREDON, a reçu le 21 janvier 2019 une lettre recommandée de la société TISSOUX (Heillecourt) lui annonçant la dénonciation du marché dont elle était adjudicataire pour le lot 6 « métallerie » pour cause de dépôt de bilan et cessation d'activité à partir du 8 février 2019. Suite à la nouvelle consultation Monsieur CAMPREDON a reçu 2 devis pour ce lot.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de retenir l'offre de la Société MELLÉ (Azerailles) pour un montant de 12 423,36 € HT et autorise le maire à signer le marché correspondant et tout document relatif à cette opération.

- **Avenant lot 2 – isolation thermique extérieure 2 rue des Brasseries**

Vu la nécessité des travaux de pose de plaque avec enduit sur bande de soubassement, le conseil décide, à l'unanimité, de conclure l'avenant d'augmentation avec l'entreprise CD RENOVATION pour un montant de 2 600 € HT.

- **Avenant lot 05 – 2 rue des Brasseries**

Vu la nécessité des travaux supplémentaires WC et salle de bain du logement F1, le conseil décide, à l'unanimité, de conclure l'avenant d'augmentation avec l'entreprise MILLER CARRELAGE pour un montant de 529.40 € HT.

- **Avenant lot 08 – Chauffage plomberie 2 rue des Brasseries**

Vu la nécessité des travaux de réfection de la salle de bain du logement F1, le conseil décide, à l'unanimité, de conclure l'avenant d'augmentation avec Société LORRAINE ENERGIE NANCY pour un montant de 2 616 € HT.

- **Démolition cheminées 2 rue des Brasseries**

Suite aux travaux de rénovation du 2 rue des Brasseries, il est nécessaire de démonter deux anciennes cheminées. Deux offres sont parvenues. A l'unanimité, le conseil accepte et autorise le maire à signer le devis de l'entreprise CHANEL COUVERTURE. Le coût de cette opération s'élève à 960,00 € TTC.

- **Vente de parcelles à Immobilière Manson – lotissement « Au Devoir »**

L'Immobilière MANSON souhaite acquérir les parcelles cadastrées AK 186, 187, 775, 777 et 792, dans le cadre du projet de lotissement « Au Devoir ». A l'unanimité, le conseil décide de vendre ces parcelles, d'une superficie de 2 511 m<sup>2</sup> au prix de 12 €/m<sup>2</sup>, et désigne comme notaire l'Office Notarial des Bosquets (8 Rue des Bosquets à Lunéville).

- **Convention raccordement fibre optique 2 rue des Brasseries**

Afin de permettre à chacun des habitants du 2 rue des Brasseries de pouvoir se raccorder au futur réseau Très Haut Débit, il est nécessaire de pré-équiper cet immeuble et d'installer un boîtier de raccordement, situé dans les parties communes. Le coût de cette installation est, dans le cadre de la délégation de service publique, totalement pris en charge par la société Losange Déploiement qui fera réaliser les travaux par un prestataire agréé.

A l'unanimité, le conseil autorise le maire à signer cette convention.

- **Proposition de vente maison située 1 rue des Brasseries**

L'Immobilière Manson a estimé également la maison 1 rue des Brasseries à 110 000 €. Le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas baisser le prix de vente.

- **Location du Familial à la Chambre d'Agriculture**

A l'unanimité, le conseil décide de mettre à disposition gratuitement (sauf forfait consommables, frais d'état des lieux...), les salles du Familial, le jeudi 27 juin 2019, à la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle en partenariat avec le Pôle Emploi de Lunéville, afin d'organiser le forum saisonnier « récolte de fruits ».

- **Licence IV Café du Commerce**

Suite à la fermeture du « Café du Commerce », la municipalité souhaite préserver le tissu économique de la commune et permettre le maintien de cette activité commerciale pour un village attractif et dynamique. Il est donc proposé au conseil municipal de se porter acquéreur de la licence IV qui permettra de conserver pour la commune un lieu de rencontre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil décide d'approuver l'acquisition d'une licence pour l'exploitation d'un débit de boissons de 4ème catégorie au prix de 5 000 € (hors frais de notaire) et désigne comme notaire l'Office Notarial des Bosquets à Lunéville, pour rédiger l'acte notarié.

- **Acquisition maison de retraite**

Le conseil autorise, à l'unanimité, l'achat pour la Maison de Retraite « La Fontaine de Lincourt »

- d'un lit Alzheimer auprès de la société Everest Médical, pour un montant de 1 013,00 € HT ;
- d'un aspirateur de mucosité auprès de Medic'Home, pour un montant de 246,88 € HT ;
- d'une cellule de refroidissement auprès de Conseil Cuisine Pro pour un montant de 3 562,00 € HT.

- **Remplacement imprimante secrétariat**

Il convient de changer l'imprimante du secrétariat de mairie. L'entreprise RICOH nous propose une imprimante multifonction couleur RICOH SP C262SF (copieur/imprimante/scanner) pour un montant de 2 000,00 € HT. Le conseil autorise (12 pour – 1 abstention) le maire à signer le devis ainsi que le contrat de maintenance correspondant dont le coût copie noir et blanc est fixé à 0,0016 € l'unité et celui couleurs à 0,0930 €.

- **Cession aire de covoiturage**

Le conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle propose la cession des emprises de l'aire de covoiturage située à l'entrée du village (côté port) à la commune, à titre gracieux. A l'unanimité, le conseil accepte cette cession et autorise le maire à signer l'acte notarié, ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

- **Informations diverses**

- Au dernier recensement et en attente des personnes comptées « à part », notre village compte 1119 habitants, soit une baisse d'une centaine de personnes.

- Le secrétariat de mairie sera ouvert exceptionnellement le samedi 30 mars 2019, de 09h00 à 11h00, pour les personnes souhaitant s'inscrire sur les listes électorales afin de pouvoir voter aux élections européennes.
- Les motards d'UNE ROSE UN ESPOIR – LES CHARDONS 54 passeront dans notre commune le samedi 27 avril vers 15 heures. Ils sillonneront nos rues et quartiers avec des roses et frapperont à nos portes. Une rose vous sera proposée contre un don minimum de 2 €. Les motards, ainsi que les malades et les soignants du cancer, comptent sur vous et votre générosité. Un véhicule sera, en outre, stationné parking Grande Rue.
- La Communauté de Communes nous annonce que 4 vélos électriques seront disponibles à la location, au printemps, à l'Atelier des Saveurs.
- Nous vous rappelons que les containers d'ordures ménagères doivent être sortis la veille de la levée et rentrés dans la journée.
- Il est également rappelé que l'écobuage est interdit.
- Malgré la mise en place d'affiches et panonceaux, des déjections canines ne sont toujours pas ramassées. Merci de respecter la propreté et l'hygiène des rues et des espaces verts de notre commune.

**Prochain conseil : jeudi 04 avril 2019 à 20 h 00**